



CONSEIL MUNICIPAL
22 SEPTEMBRE 2022
EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

DELIBERATION N° 2022-252

L'an deux mille vingt-deux, le 22 septembre à 17h00, le Conseil Municipal de la Ville de Perpignan, régulièrement convoqué le 15 septembre 2022 s'est réuni Salle du Conseil, sous la présidence de Louis ALIOT.

ETAIENT PRESENTS : M. Louis ALIOT, M. Charles PONS, Mme Marie BACH, M. André BONET, Mme Marion BRAVO, M. Rémi GENIS, Mme Marie-Thérèse COSTA-FESENBECK, M. Frédéric GUILLAUMON, Mme Soraya LAUGARO, M. Jean-Yves GATAULT, M. Jacques PALACIN, Mme Laurence PIGNIER, M. Sébastien MENARD, Mme Christelle MARTINEZ, Mme Sandrine SUCH, M. François DUSSAUBAT, Mme Danielle PUJOL, Madame Isabelle BERTRAN, M. Frédéric GOURIER, Mme Patricia FOURQUET, M. Xavier BAUDRY, M. David TRANCHECOSTE, M. Edouard GEBHART, M. Jean-Claude PINGET, Mme Michèle RICCI, M. Jean-François MAILLOLS, M. Gérard RAYNAL, Mme Véronique DUCASSY, Mme Christine ROUZAUD DANIS, Mme Catherine SERRA, Mme Marie-Christine MARCHESI, Mme Florence MOLY, Mme Michèle MARTINEZ, M. Georges PUIG, Mme Anais SABATINI, M. Jean CASAGRAN, M. Jean-Luc ANTONIAZZI, Monsieur Roger TALLAGRAN, M. Pierre PARRAT, Mme Chantal BRUZI, M. Philippe CAPSIE, Mme Fatima DAHINE, M. Yves GUIZARD, Mme Christine GAVALDA-MOULENAT, M. Bruno NOUGAYREDE, Mme Laurence MARTIN, M. Bernard REYES.

REPRESENTE(S) : Roger BELKIRI, ayant donné pouvoir à Jean-François MAILLOLS, Charlotte CAILLIEZ, ayant donné pouvoir à Gérard RAYNAL, Pierre-Louis LALIBERTE, ayant donné pouvoir à Louis ALIOT, Marie ESTEVES, ayant donné pouvoir à François DUSSAUBAT, Jean-Marc PUJOL, ayant donné pouvoir à Chantal BRUZI, Chantal GOMBERT, ayant donné pouvoir à Pierre PARRAT, Catherine PUJOL, ayant donné pouvoir à Bernard REYES

ABSENT(S) : Mme Joëlle ANGLADE.

SECRETAIRE DE SEANCE : M. Sébastien MENARD

=====

Chemin de la Roseraie - Cession de parcelles à la SAS PIZZUTO INVESTISSEMENTS

M. Charles PONS expose :

Mes chers collègues,

La SAS PIZZUTO INVESTISSEMENTS a cédé à Perpignan Méditerranée Métropole, (euro symbolique), 116 m² sur la parcelle IZ 97, nécessaire à la sécurisation du Chemin de la Roseraie.

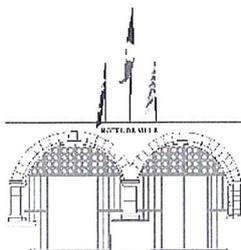
En parallèle, la SAS PIZZUTO INVESTISSEMENTS a sollicité auprès de la Ville l'acquisition de 2 délaissés de voirie situés sur le Chemin de la Roseraie pour la réalisation d'un mur d'enceinte en bordure de voie.

Il vous est donc proposé la cession foncière de ces parcelles, précédemment déclassées du domaine public, dans les conditions suivantes :

Bien : Parcelles cadastrées section IZ n° 172 et n° 173 sises **Chemin de la Roseraie**

Contenance totale : **6 m²**

Acquéreur : **SAS PIZZUTO INVESTISSEMENTS**



Prix : **Euro symbolique**

Evaluation de France Domaines : Valeur vénale au prix de 10 €/m² soit 60 € mais validation à l'euro symbolique compte tenu de la vente des terrains à l'euro symbolique, pour l'aménagement du Chemin de la Roseraie.

Le Conseil Municipal décide :

1. D'approuver la cession foncière ci-dessus décrite et les termes du compromis de vente ci-annexé.
2. D'autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à signer toutes pièces utiles en la matière.
3. De prévoir la recette au budget de la Ville.

OUI cet exposé,

Le Conseil Municipal adopte à l'unanimité :

54 POUR

=====

Ainsi fait et délibéré les jours, mois et an que dessus.

Ont signé au registre tous les membres présents.

"Pour extrait certifié conforme au registre des délibérations"

ID Télétransmission : 066-216601369. 20220922 - 061900 - DE - J - J

Accusé reçu le : 29 SEP. 2022

Affiché le : 29 SEP. 2022

M. Charles PONS, Pour le Maire l'Adjoint délégué

